



APPEL À PROJET

LABEL DES LIEUX AUDACIEUX

Notice de candidature

Intention

La Fondation des Femmes est heureuse d'ouvrir l'appel à projet du label des Lieux Audacieux, une initiative visant à labelliser, soutenir et à valoriser les lieux dédiés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Riche de l'expérience de création et de développement de la Cité Audacieuse, la Fondation des Femmes a conçu le label pour reconnaître et soutenir les espaces qui offrent un soutien matériel aux associations engagées dans la défense des droits des femmes et contribuent à faire rayonner le combat pour l'égalité femmes-hommes en France.

Objectifs du Label

- **Réseau de Partage** : Accès à un espace de partage d'initiatives et d'échanges de pratiques, avec des échanges mensuels thématiques et deux rencontres annuelles.
- **Soutien au fonctionnement** : Accès à un réseau de mécènes en nature et subvention de la Fondation des Femmes jusqu'à 5 000 euros/an
- **Visibilité et Communication** : Une identité partagée et un réseau visible nationalement, avec des actions de communication communes

Critères de Labellisation

Pour obtenir le label, les lieux doivent :

1. Apporter un soutien matériel (mise à disposition de salles, de bureaux...) aux associations oeuvrant pour les droits des femmes et/ou contre les violences dont elles sont victimes
2. Contribuer au rayonnement de l'égalité femmes-homme sur leur territoire
3. Mettre en place une gouvernance inclusive avec une forte implication des associations.
4. Adhérer à une charte graphique commune
5. S'engager à participer activement à la vie du réseau et communiquer des rapports réguliers à la Fondation des Femmes sur l'avancée du projet.

Le label sera attribué uniquement aux structures qui ne portent pas atteinte au nom ou à l'image du réseau par des comportements ou des propos contraires aux valeurs portées par la Fondation des Femmes, notamment la non-violence et l'inclusion.

Calendrier

- Appel à projets ouvert **du 28 octobre au 17 novembre 2024**
- Choix des projets par le Comité des subventions et le directoire de la Fondation des Femmes : **mi décembre 2024**



- Notification des résultats : **le 20 décembre 2024**

Critères d'éligibilité

La Fondation des Femmes a pour mission de soutenir les associations spécialisées dans l'égalité femme homme et la lutte contre les violences. Consciente de la pluralité des lieux d'égalité en France, pour cet appel à projets, si le lieu candidat n'est pas un portage associatif ou porté par une association (par exemple, porté par une collectivité), la candidature doit être déposée par une association partie prenante du lieu qui percevra en son nom le soutien financier.

La structure associative doit remplir les critères suivants :

- Être une structure à **but non lucratif** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif.
- Être une structure **éligible au mécénat** : gestion désintéressée, respect des conditions d'exercice des activités lucratives, non fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes
- Avoir une **mission exclusivement dédiée à la promotion des droits des femmes** (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes, etc.). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont seule une partie de l'activité est dédiée à cette mission
- Être une **structure française** qui mène ses **projets en France** (métropolitaine et Outre-Mer)
- La Fondation des Femmes ne soutient pas les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique, les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire

Conditions de candidature :

- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul dossier.
- Les organismes ayant déjà été soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.

Procédure de sélection

Les dossiers sont analysés et étudiés par l'équipe opérationnelle de la Fondation des Femmes qui vérifie l'éligibilité des structures, collecte les documents administratifs, analyse les projets et effectue des recommandations et échange avec les associations.

Ils sont ensuite soumis à un avis consultatif d'un comité des subventions qui étudie les dossiers éligibles, échange sur la pertinence des projets sur la base des critères de sélection.

Le Directoire de la Fondation des Femmes sélectionne les projets sur la base des recommandations du comité des subventions et en informe le Conseil de Surveillance de la Fondation des Femmes.

Comment déposer une demande :



**FONDATION
DES FEMMES**

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [ICI](#)
(ou copier le lien : <https://forms.gle/WX77hP8s9Dhd5AYm9>)

Pour toute question : juliegorrias@fondationdesfemmes.org